

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Annonce n : 33

Maître d'ouvrage : Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue - Mas du Pont de Rousty - 13200 ARLES

Type de procédure : marché à procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics)

Objet du marché : exécution de diverses missions pour les travaux d'équipements énergétiques Haute Qualité Environnementale à la Maison du Parc naturel régional de Camargue

Type de marché de services : 12

Lieu d'exécution : Maison du Parc naturel régional de Camargue – RD 570 – Pont de Gau – 13 460 Les Saintes-Maries-de-la-Mer

Description de la mission : exécution des missions DET, OPC et AOR pour des travaux estimés à une durée de 3 mois et comprenant 3 lots (Lot n°1 : électricité - courants faibles / Lot n°2 : chauffage - ventilation – rafraîchissement / Lot n°3 : ECS solaire).

1. **Mission de direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)** : il s'agit de,

- s'assurer que les documents d'exécution ainsi que les ouvrages en cours de réalisation respectent les études effectuées;
- s'assurer que les documents à produire par le ou les entrepreneurs, en application du ou des contrats de travaux, sont conformes aux dits contrats et ne comportent ni erreur, ni omission, ni contradiction normalement décelable par un homme de l'art;
- s'assurer que l'exécution des travaux est conforme aux prescriptions du ou des contrats de travaux, y compris, le cas échéant, en ce qui concerne l'application effective d'un schéma directeur de la qualité, s'il en a été établi un;
- délivrer tous ordres de service et établir tous procès-verbaux nécessaires à l'exécution du ou des contrats de travaux ainsi que procéder aux constats contradictoires, organiser et diriger les réunions de chantiers;
- informer systématiquement le maître de l'ouvrage sur l'état d'avancement et de prévision des travaux et dépenses, avec indication des évolutions notables;
- vérifier les projets de décomptes mensuels ou les demandes d'avances présentés par le ou les entrepreneurs, établir les états d'acomptes, vérifier le projet de décompte final établi par l'entrepreneur, établir le décompte général;
- donner un avis au maître de l'ouvrage sur les réserves éventuellement formulées par l'entrepreneur en cours d'exécution des travaux et sur le décompte général, assister le maître de l'ouvrage en cas de litige sur l'exécution ou le règlement des travaux, ainsi qu'instruire les mémoires de réclamation de ou des entreprises.

2. **Mission d'ordonnancement, la coordination et le pilotage du chantier (OPC)** : il s'agit :

- pour l'ordonnancement et la planification, d'analyser les tâches élémentaires portant sur les études d'exécution et les travaux, de déterminer leurs enchaînements ainsi que leur chemin critique, par des documents graphiques, et de proposer des mesures visant au respect des délais d'exécution des travaux et une répartition appropriée des éventuelles pénalités;

- pour la coordination, d'harmoniser dans le temps et dans l'espace, les actions des différents intervenants au stade des travaux et, le cas échéant, de présider le collège inter-entreprises d'hygiène et de sécurité;
- pour le pilotage, de mettre en application, au stade des travaux et jusqu'à la levée des réserves dans les délais impartis dans le ou les contrats de travaux, les diverses mesures d'organisation arrêtées au titre de l'ordonnancement et de la coordination.

3. Mission d'assistance aux opérations de réception (AOR) : il s'agit,

- d'organiser les opérations préalables à la réception des travaux;
- d'assurer le suivi des réserves formulées lors de la réception des travaux jusqu'à leur levée;
- de procéder à l'examen des désordres signalés par le maître de l'ouvrage;
- de constituer le dossier des ouvrages exécutés nécessaires à l'exploitation de l'ouvrage, à partir des plans conformes à l'exécution remis par l'entrepreneur, des plans de récolement ainsi que des notices de fonctionnement et des prescriptions de maintenance des fournisseurs d'éléments d'équipements mis en oeuvre

Le démarrage des travaux est prévu au plus tard le 15 mars 2007

Justifications à produire quant aux qualités et capacité du candidat :

- un devis détaillé par mission d'intervention et les conditions de paiement,
- le planning prévisionnel et la durée de chaque mission,
- une liste de références pour des missions similaires.
- une attestation sociale et fiscale (article L324-14 du code du travail)
- un RIB

Critères d'attribution : capacité du candidat à réaliser les différentes missions, coûts d'intervention et références du prestataire.

Date limite de réception des offres : mercredi 14 février 2007 à 12h00

Renseignements complémentaires :

Dominique Vergnaud – responsable du service tourisme et activités économiques – tel : 04.90.97.19.27 – E-mail : tourisme@parc-camarque.fr

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

- Les plis contenant tous les renseignements demandés ci-dessus doivent porter la mention suivante : « *Marchés de services (missions DET, OPC et AOR) pour les travaux d'équipements énergétiques Haute Qualité Environnementale à la Maison du PNRC – dossier suivi par D. Vergnaud* ».
- Les offres doivent être envoyées au Président du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue - Mas du Pont de Rousty - 13200 ARLES

Date d'envoi du présent avis à la publication : mercredi 31 janvier 2007